2

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

# Bulletin Officiel

N° 4718 Jeudi 30 Octobre 2014

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

#### **AVIS DES SOCIETES**

#### **INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT – STEQ -

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIESD PNEUMATIQUES-STIP 3

#### **INFORMATIONS POST AGO**

SOCITE TUNISIENNE DE BANQUE – STB - 4-7

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE BTK 2014 -1» 8-14

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-2 » 15-19

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

#### EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE«EMPRUNT SUBORDONNE ATTIJARI

LEASING 2014» 20-25

COURBE DES TAUX 26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 27-28

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

# INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

# SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT -STEQ-

Siège Social: 8, rue 8601, Z.I Charguia I BP N°746 – 1080 Tunis

La société Tunisienne d'Equipement – STEQ – publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2014.

NATURE DE L'INDICATEUR	UNITE	3ème TRIMESTRE Du 01/01 au 30/09		EXERCICE		
		2014	2013	2014	2013	2013
REVENUS (H.T)	Dinar	11 770 904	9 992 972	33 271 394	28 497 130	39 385 787
COUT D'ACHAT MSES VENDUES (1)	Dinar	9 273 386	7 782 124	26 063 221	21 944 351	30 493 727
CHARGES FINANCIERES (2)	Dinar	609 846	806 887	1 753 532	2 268 456	3 047 878
PRODUITS FINANCIERS	Dinar	839	305	107 172	21 606	51 974
TRESORERIE NETTE (3)	Dinar	-191 303	-608 560	-1 930 870	-2 226 618	675 335
DELAI MOYEN REGL. FOURNISSEURS	Jours			110	80	92
NOMBRE DE POINTS DE VENTE		-	-	1	1	1
SURFACE TOTALE DE VENTE	$m^2$	-	-	1 600	1 600	1 600
MASSE SALARIALE (4)	Dinar	709 126	523 750	2 006 072	1 670 389	2 484 511
EFFECTIF MOYEN (5)	Agent	+4	-1	132	120	119

# <u>NB</u> : (\*) Les indicateurs du 3ème trimestre 2014, à caractère comptable, ont été déterminés par référence à l'arrêté semestriel certifié (en juin 2014)

- (1) : Coût des ventes.
- (2) : Charges financières = Charges d'intérêts + Pertes de change Gains de change. Les provisions pour dépréciation financière des titres de participation, comptabilisées au niveau des charges financières nettes, n'ont pas été prises en compte au niveau de cette rubrique.
- (3) Les chiffres trimestriels représentent la variation entre le début et la fin de la période en question
- (4) : Masse salariale = Charges de personnel Provisions primes annuelles d'intéressement Valorisation congés Assurance Groupe.
- (5) : Variation par rapport au trimestre précédent.

# **Commentaires & faits saillants:**

Une évolution des ventes a été enregistrée au terme du 3ème trimestre 2014 (+16,7% par rapport à 2013).

#### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

# SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIESDE PNEUMATIQUES-STIP

Siège social : Centre Urbain Nord-Boulevard de la Terre

La société STIP publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2014.

#### INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2014

	Unité	3éme trimestre		Cumulé à fin septembre		Exercice 2013
		2014	2013	2014	2013	
1. Revenus						
Local	M DT	16 513	16 276	43 793	42 432	58 740
Export	M DT	4 950	7 191	23 079	28 665	36 070
Total	MDT	21 463	23 467	66 872	71 097	94 810
2. Production (en volume)	Tonne	2 524	2 146	8 232	8 010	10 947
3. Investissements	M DT	507	269	784	722	852
4. Engagements bancaires: (Emprunts+Concours bancaires & autres passifs financiers)	M DT	186 500	184 996	186 500	184 996	174 162

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus, sont issues de notre comptabilité (avant audit). Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévues par les normes.

# Faits saillants

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du troisième trimestre 2014 se résument comme suit :

- La progression de 1,45 % du chiffre d'affaires local par rapport aux données de la même période de l'exercice 2013 ;
- La régression de 31,16 % du chiffre d'affaires export par rapport aux données de la même période de l'exercice 2013 ;
- La régression de 8,54 % du chiffre d'affaires total par rapport aux données de la même période de l'exercice 2013;
- La progression de 17,6 % de la production par rapport à la même période de l'exercice 2013.

# **INFORMATIONS POST AGO**

# SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 octobre 2014, la Société Tunisienne de Banque « STB » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées ;
- ♦ Le bilan après affectation du résultat ;
- Le tableau d'évolution des capitaux propres.

# 1. Les résolutions adoptées :

# **PREMERE RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard qui n'affecte en rien les intérêts des actionnaires et considère que sa tenue est régulière.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

# **DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

# TROISIEME RESOLUTION

Après avoir pris acte du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, telle que modifiée par la loi 2006-19, relative aux établissements de crédit, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre des dispositions desdits articles telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

En Dinora

- Suite -

#### QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

#### SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013, ci-dessous détaillé, en résultats reportés :

	Eli Diliais
- Résultat de l'exercice 2013 :	-115.452.795,224
- Reports à nouveau (2012)	-230 209 363,760
- Effets des Modifications comptables 2013	-403.221.106 ,547
Démilie de management :	740 002 265 521

- Résultats reportés :

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant annuel net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à cinq mille dinars (5.000,000 DT) par administrateur et par an.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir constaté la fin du mandat des commissaires aux comptes actuels, décide de nommer le cabinet « Générale Etude & Management –GEM » et le groupement « Cabinet Finance-Audit & Conseil –FINACO et le Cabinet ABC Audit & Conseil» en tant que commissaires aux comptes, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

#### NEUVIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et de l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à acheter et revendre en bourse les actions de la STB en vue de réguler leurs cours.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

#### DIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou à son mandataire aux fins de procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

# 2. Le bilan après affectation du résultat :

		(w	nité = En 1000DT)
	<u>ACTIF</u>	31-12-2013	31-12-2012
1-	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	144 052	506 827
2-	Créances sur les établissements bancaires et financiers	235 276	281 878
3-	Créances sur la clientèle	5 469 127	5 653 418
4-	Portefeuille titres commercial	215 475	209 547
5-	Portefeuille d'investissement	274 583	279 729
6-	Valeurs immobilisées	83 458	81 797
7-	Autres actifs	593 203	530 939
	TOTAL ACTIF	7 015 174	7 544 135
	<u>PASSIF</u>		
1-	Banque centrale et C.C.P	544 286	181 625
2-	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	188 226	178 161
3-	Dépôts et avoirs de la clientèle	5 175 396	5 517 309
4-	Emprunts et ressources spéciales	519 003	562 830
5-	Autres passifs	702 086	699 898
	TOTAL PASSIF	7 128 997	7 139 823
	<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
1-	Capital	124 300	124 300
2-	Dotation de l'Etat	117 000	117 000
3-	Réserves	359 295	358 756
4-	Actions propres	-2 859	-2 859
5-	Autres capitaux propres	37 324	37 324
6-	Résultats reportés	-748 883	-230 208
7-	Résultat de l'exercice	0	0
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	-113 823	404 312
	TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	7 015 174	7 544 135

# 3-Le tableau d'évolution des capitaux propres :

				(unit	é = En 1000DT )
	Solde avant répartition au 31/12/2013	Affectation résultats reportés	Dividendes	Fonds social	Solde au 31/12/2013 après répartition
- Capital social	124 300				124 300
- DOTATION DE L'ETAT	117 000				117 000
- Réserves légales	12 430				12 430
- Réserves extraordinaires	49 479				49 479
- Réserves pour risques bancaires généraux	45 028				45 028
- Réserves à régime spécial	196 906				196 906
- Réserves pour réinvestissements exonérés	9 974				9 974
- Prime d'émission-prime de fusion	38 251				38 251
- Réserves pour fonds social.	7 228				7 228
- Actions propres	-2 859				-2 859
- Autres capitaux propres	37 324				37 324
- Résultats reportés	-633 431	-115 453			-748 884
- Résultat de l'exercice	-115 453	115 453			0
<u>TOTAL</u>	-113 823	0	0	0	-113 823

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'emetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# Emprunt Obligataire Subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014 -1»

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 13 juin 2013, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, au cours de l'exercice 2013 et 2014, pour un montant total maximum de 140 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la banque et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 11 décembre 2013, a décidé d'émettre, en 2014, plusieurs emprunts obligataires pour une enveloppe de 140 millions de dinars sur une ou plusieurs tranches et délègue tous pouvoirs à la Direction Générale de la Banque, afin de fixer, en accord avec la Direction financière de BPCE IOM, les modalités et les conditions de chaque tranche en fonction des conditions du marché.

Après concertation avec la direction financière de la BPCE IOM, la Direction Générale de la BTK a décidé d'émettre l'emprunt selon les conditions suivantes

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Α	5 ans	7,35% et/ou TMM+ 1,90%	Constant par 1/5 <sup>eme</sup> à partir de la 1 <sup>ére</sup> année
В	7 ans dont 2 années de franchise	7,45% et/ou TMM + 2,05%	Constant par 1/5 <sup>eme</sup> à partir de la 3 <sup>éme</sup> année

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

**Montant**: L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » est d'un montant de 40 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 de dinars, divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du 15/09/2014 et clôturés au plus tard le 15/12/2014. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au 15/12/2014 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

#### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac -1053 Tunis.

#### But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » permettra à la banque de financer des crédits sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser des ressources à moyen terme à des emplois à moyen terme, d'enrichir la gamme de ses produits et services et de renforcer son réseau d'agences.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base.

#### CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- La législation sous laquelle les titres sont créés: Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit: le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3: des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- Dénomination de l'emprunt : «Emprunt Subordonné BTK 2014-1»
- Nature des titres : Titres de créances.
- Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances)
- Modalités et délais de délivrance des titres: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF -Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération.

#### Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

#### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **15/12/2014** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

#### Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

#### Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fix és en fonction de la catégorie :

# Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

✓ Taux variable :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

✓ Taux fixe:

Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

# • Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :

✓ Taux variable :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,05% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

✓ Taux fixe :

Taux annuel brut de 7,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

# Amortissement-remboursement:

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

#### Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

#### Paiement:

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre** de chaque année.

- Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**.
- Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

# Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

#### • Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,35% l'an (pour la catégorie A) et 7,45% l'an (pour la catégorie B).

# • Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel par catégorie comme suit :

- ✓ Pour la catégorie A : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,6425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,90% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- ✓ Pour la catégorie B : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,7925%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,05% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

### Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

#### • Durée totale:

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- √ 5 ans pour la catégorie A.
- √ 7 ans pour la catégorie B.

#### • Durée de vie moyenne:

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1» est comme suit:

- √ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

### Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,740 années** pour la catégorie A et **4,301 années** pour la catégorie B.

# Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

# • Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnées déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être

soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

# • Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### Garantie:

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### Notation de la société :

Le 20 décembre 2013, l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings a attribué à la BTK la note B à long terme avec perspective d'évolution négative.

Selon l'agence de notation internationale Standard 61 Poor's Ratings, la note « B » attribuée à la BTK, repose sur le fait que le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur le plan économique et financier

#### Notation de l'emprunt:

La présente émission a reçu la note «CCC» par l'agence de notation Standard & Poor's, sur l'échelle internationale, en date du 27/08/2014.

La note « CCC », sur l'échelle internationale, repose sur le fait que les obligations subordonnées sont présentement vulnérables et que la capacité de faire face aux engagements financiers dépend des conditions favorables sur le plan commercial, économique et financier.

#### Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF-, intermédiaire en Bourse, sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac – 1053 -Tunis.

# Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant, Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

# Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de d'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférents.

#### Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis à savoir deux emprunts obligataires «BTK 2009» et «BTK 2012-1».

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Prise en charge par la STICODEVAM:

La BTK s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

# Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### • Nature du titre:

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnées déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

### • Qualité de crédit de l'émetteur:

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

# • Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

# Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 29/08/2014 sous le numéro 14-0865, du document de référence « BTK 2014» enregistré par le CMF en date du 04/08/2014 sous le n°14-002, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence « BTK 2014 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTK sise au 10 bis Avenue Mohamed V – 1001 Tunis ; de la SCIF intermédiaire en bourse - Rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de la BTK relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

#### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# **EMPRUNT OBLIGATAIRE** « Tunisie Leasing 2014-2 »

#### **DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 07/10/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2014-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,40% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 6,80% brut l'an au minimum et 8% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A: 7,55% sur 5 ans et/ou TMM+2,25%;
- Catégorie B: 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

#### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION:**

#### Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2014-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

# Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **31/10/2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/12/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/12/2014** avec maintien de la

date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

# Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 31/10/2014 aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

#### But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2014 des mises en force qui s'élèvent à 328 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 157 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

#### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS:**

#### Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2014-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

**Prix de souscription et d'émission** : 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/12/2014** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts** : Les obligations «TUNISIE LEASING 2014-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

# Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- <u>Taux variable</u>: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.
- <u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

# Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce

- <u>Taux fixe</u> de Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. .

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 15 décembre de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 15/12/2015. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le 15/12/2015 et le premier remboursement en capital aura lieu le 15/12/2017.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2014 à titre indicatif, qui est égale à 4,775% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,025%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

<u>Durée totale:</u> Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-2» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de 5 ans ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

<u>Durée de vie moyenne</u> : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

<u>Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)</u>: La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

**Mode de placement**: L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt**: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 8 octobre 2014.

**Notation de la société:** En date du **8 novembre 2013**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) et sa note à court terme à F2 (tun), avec perspective stable.

En date du **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) et sa note à court terme à F2 (tun), avec perspective stable.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

**Organisation de la représentation des obligataires** : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX:**

# Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2014-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres: Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM**: TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-2» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en da **16/10/2014** sous le n°**14-0872**, du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » enregistré auprès du en date du **02/10/2014** sous le n°**14-007** et des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 3<sup>ème</sup> trim 2014, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais aupre TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEI Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du et sur son site internet au plus tard le 20 octobre 2014.

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# Emprunt Obligataire Subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014»

# Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 mai 2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 28 août 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25%.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

**Montant** : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » est d'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **06/10/2014** et clôturées au plus tard le **26/12/2014**. Ils peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26/12/2014** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

#### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 06/10/2014 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

#### But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres d'Attijari Leasing et dans le but de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

Aussi, cet emprunt obligataire subordonné permettra de mobiliser les fonds nécessaires au financement des opérations de leasing mobiliers et immobiliers.

#### CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- La législation sous laquelle les titres sont créés: Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit: le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3: des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- Dénomination de l'emprunt : «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014-1»
- Nature des titres : Titres de créances.
- Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- Modalités et délais de délivrance des titres: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

#### Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

#### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **26/12/2014**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

### Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

#### Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A: d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an;
- ✓ Catégorie B :d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25% brut par an

#### • Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

7,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

# • Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

#### • Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.

#### **Amortissement-remboursement:**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux Catégories A et C et à la troisième année pour la Catégorie B.L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2019** pour les deux Catégories A et C et le **26/12/2021** pour la Catégorie B.

#### Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

#### Paiement:

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 26/12/2015.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/12/2015** pour les catégories A et C et le **26/12/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

#### Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

#### • Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

# • Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'août 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,76%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,01%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

#### • Durée totale:

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- √ 5 ans pour les deux Catégories A et C.
- √ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

#### Durée de vie moyenne:

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» est comme suit:

- √ 3 années pour les deux Catégories A et C.
- √ 5 années pour la catégorie B.

#### • Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

### Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

#### • Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19/09/2014 sous le n° 14-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généreux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

### Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### Notation de la société :

Le 07 février 2014, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 14 mars 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

#### Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « B+ » (tun) à l'emprunt subordonné objet de la présente Note d'Opération en date du 11 septembre 2014.

#### Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente Note d'Opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

#### Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

# Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

#### Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

# Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### • Nature du titre:

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation da la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires

mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

#### • Qualité de crédit de l'émetteur:

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

#### Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

#### Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 19/09/2014 sous le numéro 14-0870, du document de référence « Attijar Leasing 2014» enregistré par le CMF en date du 19/09/2014 sous le n°14-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

# AVIS

# **COURBE DES TAUX DU 30 OCTOBRE 2014**

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,988%		
TN0008002909	BTCT 52 SEMAINES 04/11/2014		4,985%	
TN0008002917	BTCT 52 SEMAINES 02/12/2014		4,962%	
TN0008003014	BTCT 13 SEMAINES 16/12/2014		4,951%	
TN0008002925	BTCT 52 SEMAINES 23/12/2014		4,945%	
TN0008002933	BTCT 52 SEMAINES 27/01/2015		4,917%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"	4,906%		1 007,801
TN0008002941	BTCT 52 SEMAINES 24/02/2015		4,921%	
TN0008002958	BTCT 52 SEMAINES 24/03/2015		4,948%	
TN0008002974	BTCT 52 SEMAINES 21/04/2015		4,975%	
TN0008003006	BTCT 52 SEMAINES 01/09/2015		5,104%	
TN0008003022	BTCT 52 SEMAINES 29/09/2015	5,131%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,141%	998,800
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,260%	1 001,303
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,429%	902,014
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,478%	995,405
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,644%	1 027,790
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,792%		985,687
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,928%	985,376
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,958%	788,091
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,004%	982,863
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,174%		971,614
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,223%	964,907
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,338%		1 034,357
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,347%	955,646
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,404%		971,528

<sup>&</sup>lt;sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT. Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,

- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITI	RES OPC	V <b>M</b>	TITRI	ES OPCVI	М
Dénomination	Gestionnaire	Date d	'ouverture	VL au	31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE C						
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS		N 0/07/92	ı	148,068	152,183	152,197
I TUNISIE SICAV	FCP OBLIGATAIRES DE CAP.			I.	140,000	152,103	152,197
2 FCP SALAMETT CAP	AFC		2/01/07	[	13,039	13,424	13,425
•	FCP OBLIGATAIRES DE CAPIT	TALISATION - V	VL HEBDOMADAI	RE			
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI		3/01/06		1,343	1,383	1,384
derective		S DE CAPITAL		1		07.000	07.040
4 SICAV AMEN 5 SICAV PLUS	AMEN INVEST TUNISIE VALEURS		7/05/93		36,333 49,325	37,239 50,629	37,242 50,634
Spicar 1205	FCP MIXTES DE CAPITAL				40,020	00,020	00,004
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION		2/04/08		149,679	154,801	155,484
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE 8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	AXIS GESTION  MAXULA BOURSE		2/04/08 5/10/08		533,979 113,085	560,172 108,003	561,897 108,228
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE		5/10/08		120,930	121,150	121,405
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15	5/10/08		116,190	117,823	117,957
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE		3/05/09		110,871	110,532	110,549
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	_	3/10/09 3/07/08		84,103 129,917	88,271 128,925	88,666 130,693
13 FCP KOUNOUZ 14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TSI TUNISIE VALEURS		5/09/10		129,917 93,426	128,925 90,717	130,692 90,854
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS		9/05/11		106,398	102,652	102,975
	FCP MIXTES DE CAPITAL				_		
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	_	0/03/07		1 341,133	1 390,704	1 392,836
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION  AMEN INVEST		5/02/04		2 213,247 100,089	2 262,772 101,659	2 265,943 101,148
18 FCP AMEN PERFORMANCE 19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	_	1/02/10		100,089	101,659	101,148
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	_	7/10/08		122,556	126,741	126,672
21 FCP FINA 60	FINACORP	28	3/03/08		1 189,670	1 185,924	1 196,202
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE		1/05/09		122,412	117,807	118,085
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS		5/03/09		14,752	15,309	15,235
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017 25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS TUNISIE VALEURS		1/10/12		5 060,226 5 000,000	5 106,003 4 997,528	5 096,056 4 987,487
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	_	3/01/06		2,117	2,164	2,214
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23	3/01/06		1,862	1,912	1,948
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI		5/09/09		1,054	1,033	1,054
	OPCVM DE	DISTRIBUT	ION Dernier div	:44-	ī	1	
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture			VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
		BLIGATAIRES	42/05/44	1.004			
29 SANADETT SICAV 30 AMEN PREMIÈRE SICAV	AFC AMEN INVEST	01/11/00 10/04/00	+	,	108,216 104,217		107,732 103,291
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	17/04/14		105,764	105,200	105,319
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	102,018	102,030
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14		103,526	-	103,112
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	106,196	106,205
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 36 SICAV TRESOR	BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT	06/01/97 03/02/97	26/05/14 05/05/14		104,112 103,499	103,543 102,340	103,555 102,350
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	-	102,563
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14		105,373	104,418	104,429
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14		102,003	101,520	101,530
40 CAP OBLIG SICAV 41 FINA O SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP	17/12/01 11/02/08	19/05/14 29/05/14	3,906 3,485	104,182 103,931	103,501 103,532	103,511 103,543
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	105,978	105,989
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14		105,568	104,911	104,922
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,747	102,757
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14		102,565	101,963	101,974
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SCIF SIFIB-BH	16/10/00 10/11/97	29/05/14 30/05/14	3,802 4,035	104,577 102,563	103,992 102,042	104,003 102,053
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09			102,563	102,042	102,095
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08		3,198	104,500	104,278	104,288
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97			102,544	101,853	101,865
51 AL HIFADH SICAV	TSI TUDUCIE VALEUDO	15/09/08	14/04/14		103,699	102,884	102,896
52 SICAV ENTREPRISE 53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	TUNISIE VALEURS UBCI FINANCE	01/08/05		,	104,696 102,226	104,322 101,723	104,332 101,734
	FCP OBLIGATAIR			3,321	. 32,220	.31,120	.01,104
54 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,467	10,468
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08			102,940	102,226	102,236
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	103,277	103,289

TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM

	FCP OBLIGATAIRES	- VL HEBDOM	IADAIRE			ı	
57 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	100,688	100,763
FOLD DATE COOK		MIXTES	12/05/14	0.762	05 770	20.057	20.07
58 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	63,257	63,67
59 ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922 1 406.845	139,093 1 391,667	140,32 1 402.56
60 ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION BIAT ASSET MANAGEMENT	22/03/94	26/05/14	24,533		- ,	,,,,
61 SICAV PROSPERITY		25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	109,897	109,87
62 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	108,245	108,23
63 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	80,116	80,23
64 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE SBT	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,850	16,87
65 SICAV CROISSANCE	SIFIB-BH	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	259,966 30,907	261,28
66 SICAV BH PLACEMENT 67 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	22/09/94 01/03/06	30/05/14 30/05/14	0,950 26,541	33,514 2 270,339	2 278,083	31,07° 2 289,47°
68 SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	75,305	75,48
69 SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,621	56,73
70 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,023	98,95
71 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	108,091	108,00
72 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	92,995	92,86
	FCP MIXTES - V	L QUOTIDIE!		- ,		,	•
73 FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,209	11,22
74 FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	11,959	11,999
75 FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,166	15,19
76 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	13,943	13,99
77 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,237	12,317
78 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,913	11,010
79 ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,485	10,519
80 ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,679	10,679
81 BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	119,402	119,57
82 BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	120,819	121,03
83 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,193	10,194
84 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	102,600	103,226
85 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,444	19,593
86 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	72,462	73,667
87 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	75,796	77,193
88 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,862	96,031
89 FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	81,030	81,462
90 FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	95,398	95,522
91 FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	102,284	102,349
92 FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,252	9,27
93 FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,230	7,25
94 UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	-	102,423	102,372
	FCP MIXTES - VI						T.
95 FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	96,285	98,034
96 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	93,382	95,78
97 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	128,022	129,78
98 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,602	9,57
99 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	114,003	113,92
100 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,016	117,04
101 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10		1,954	100,151	101,304	
102 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10		0,103	95,827	99,966	100,28
103 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	172,580	170,87
104 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	160,638	159,46
105 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,244	139,82
106 MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 528,669	9 390,05
107 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	16,942	16,71
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	126,645	126,31
109 FCP SMART EQUITY *	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	,	En Liquidation	En Liquidation
110 FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	98,358	98,71
111 FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	83,621	84,06
112 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	109,828	111,50
113 TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 460,117	8 423,81
114 FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,263	8,19
	FCP ACTIONS - V			•			
115 FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,221	8,11

<sup>\*</sup> En liquidation pour expiration de la durée de vie (1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

# BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER Immeuble CMF - Centre Urbain Nord 4<sup>ème</sup>Tranche - Lot B6 Tunis 1003 Tél: (216) 71 947 062 Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

# Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn email 1 :cmf@cmf.org.tn email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

<sup>(2)</sup> initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

<sup>(3)</sup> initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

#### **COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société « Délice Holding » et l'ouverture au public du FCPR AMENCAPITAL 3, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

# LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \*

#### I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

#### I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage	
2.Carthage Cement	Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
E. Garding Golffon	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000	71001000
3.HexaByte	Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI	
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Charguia I Tunis	71 112 300
6.SERVICOM	Cité Ishbilia , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
7.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
8.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
9.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	
10.SYPHAX airlines	00 10 Stax-	74 682 400
11.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

# II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue de la bourse, Les Jardin du Lac II Tunis	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Ittihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie, le Kram,	71 164 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420

23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »		72 205 220
« El Kalallia »  39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul- Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	72 285 330 71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200	
<ul><li>43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"</li><li>44. Société de Développement &amp; d'Exploitation de la Zone Franche de</li></ul>	KASSERINE-	77 478 680
Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" 46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE- Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	75 642 628 78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48.Société de Mise en Valeur des lles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMECO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	23 000
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>èr</sup> étage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôteliers El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58.Société d'Investissements Hôteliers " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59.Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

21 Société Pinamoière d'investissement "SOFI SICAP"   2014 to de Le-Troin   500 63 00			
Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis   72 675 998	61.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
2.5 Société Provilla de Promotion Immobilière   Oité Essaâda App N°12 bloc A. El Menzah VII	62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
Société Hotelère El Kantaou "Paim Marina"   Sousse   Albandaria   Sousse   Société Hotelère SANARA   Rue Abdelhamid El KADHI -4000 SOUSSE   73 246 895	63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
Sousiete Hotelitere El Kantaou   Paim Marina*   Sousse   73 246 356	64. Société Ghouila de Promotion Immobilière		
Zone trunsfague, El Kantacui, BP 48 -4089   73 246 355	65.Société Hotelière El Kantaoui "Palm Marina"		73 246 355
## AMMAM SOUSSE- ## BY Inmobilière & Touristique de Nabeul "SITNA" Hôtel Nabeul Beach, BP 194-9000 NABEUL- ## Soudété Hôtelère & Touristique de Nabeul "SITNA" Hôtel Nabeul Beach, BP 194-9000 NABEUL- ## Soudété Hôtelère & Touristique "Pénélope" SHTP- ## Soudété Hôtelère & Touristique "Pénélope" SHTP- ## Soudété Hôtelère & Touristique Syphax  ## 11. rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- ## 17. 770 929  ## 71. Soudété Hôtelère & Touristique Syphax  ## 11. rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- ## 17. 770 929  ## 72. Soudété Hôtelère & Touristique & Bainéaire MARHABA ## Route touristique 4000 SOUSSE- ## 3. Soudété Informatique & Bainéaire MARHABA ## Route touristique 4000 SOUSSE- ## 3. Soudété Informatique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa" ## 3. Soudété Informatique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa" ## 3. Soudété Informatique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa" ## 3. Soudété Informatique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa" ## 3. Soudété Informatique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa" ## 3. Soudété Informatique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa" ## 3. Soudété Informatique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa" ## 3. Soudété Informatique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa" ## 3. Soudété Informatique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa" ## 3. Soudété Informatique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa" ## 3. Soudété Informatique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa" ## 3. Soudété Informatique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa" ## 3. Soudété Informatique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa" ## 3. Soudété Informatique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa" ## 3. Soudété Informatique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa" ## 3. Soudété Informatique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa" ## 3. Soudété Informatique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa" ## 3. Soudété Industrielle de TErnotation de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa" ## 3. Soudété Industrielle de TErnotation de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa" ## 3. Soudété Pandobie ## 3. Soudété Régionale de Tunisie "Hôtel Houria" ## 3. Soudété Régionale de Tunisie "Hôtel Houria" ## 4. Soudété Régionale de Transport du Gouvernora	66.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
Societé Hotelère & Touristique "le Marabout"   Soulevard 7 Novembre - Sousses-	67.Société Hôtelière Mouradi Golf		73 246 355
To Société Hotelière & Touristique "Pénélope".SHTP-Djetba-Djetba-Touristique BP 257 4180  71.70 société Hotelière & Touristique Syphax  11. rue ibin Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-T1 798 211  72. Société Hotelière & Touristique Syphax  11. rue ibin Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-T1 798 211  73. Société Hotelière Touristique & Bainéaire MARHABA  73. Société Industrielle de Touristique & Bainéaire MARHABA  74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hotel Mouracil Africa"  75. Société Industrielle de Tevreloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"  76. Société Industrielle de Tevreloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"  77. Société Industrielle de Tevreloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"  78. Société Industrielle de Tevreloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"  78. Société Industrielle de Tevreloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"  79. Société Industrielle Olivorage en Caoutchouc "SIOC"  79. Société Provisit	68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
71   770   725   71   770   725   71   770   725   71   770   725   71   770   725   71   770   725   71   770   725   71   725   71   725   71   725   71   725   71   725   71   725   71   725   71   725   71   725   71   725   71   725   71   725   725   71   725   71   725   71   725   71   725   71   725   71   725   72   72   72   72   72   72   7	69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"		73 226 245
Able KURIAT Palace Zone Touristique 5000	70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-		71 770 928
72 Société Hofelère KURIAT Palace   Skanés Monastir   73 521 200	71.Société Hôtelière & Touristique Syphax		71 798 211
Als Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"  75 Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"  76 Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"  77 Société Industrielle de Textile "SITEX"  78 Société Industrielle de Textile "SITEX"  79 Société Industrielle de Textile "SITEX"  79 Société Industrielle d'Euxine "SIOS ZITEX"  79 Société Industrielle d'Euxine "SIOS ZITEX"  79 Société Industrielle Oléricole Sfaxienne "SIOS ZITEX"  79 Société La Glace  70 True du Tourcoing 1000 Tunis  71 347 585  80 Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"  81 Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux Intermational « SONEDE International »  82 Société Panobois  83 Société Régionale d'Exploitation et de Distribution des Eaux Intermational « SONEDE International »  84 Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »  85 Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »  86 Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »  87 Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"  88 Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"  89 Société Touristique de Dan "STCB"  90 CEL Kantaoui 4011 Hammam Sousse  71 347 585  72 285 443  73 246 355  74 246 190  74 27 285 385  75 308 777  78 Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"  90 CEL Kantaoui 4011 Hammam Sousse  71 228 544  74 228 838  75 Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"  90 CEL Kantaoui 4011 Hammam Sousse  71 228 544  71 228 534  71 228 534  71 229 48 390  71 229 49 Avenue Mongi Silm -8000 NABEUL-  71 228 534  71 229 48 390  71 229 49 Avenue Habit Chamari -1002 TUNIS-  71 228 534  71 290 300  71 292 49 Avenue Habit Clarker -1002 TUNIS-  71 200 300  71 200 482  82 Société Tunisienne d'Industrie Laitière "STIL"-En Liquidation -  83 Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"  84 Société Tunisienne de Sidenurgie « EL FOULADH »  75 Société Tunisienne de Sidenurgie « EL FOULADH »  76 454 768	72.Société Hôtelière KURIAT Palace	· ·	73 521 200
73 246 355 75 Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF" Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX- 74 246 190 76 Société Industrielle de Textille "SITEX" Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL- 73 475 267 77 Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC" Route de Gabès, Km 3, 5, BP 362 -3018 SFAX- 74 677 072 78 Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC" Route de Gabès, Km 3, 5, BP 362 -3018 SFAX- 74 677 072 78 Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC" Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX- 74 240 337 79 Société La Glace 7, rue du Tourcoing 1000 Tunis 71 347 585 80 Société Natina de Developpement de l'Elevage "SMADEA" Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM- 78 638 499 81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux Privational « SONEDE International » SONEDE International « SONEDE International » SONEDE International » SONEDE International » SONEDE International « SONEDE International » SONED	73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	<u>'</u>	73 242 170
76. Société industrielle de Textile "SITEX"  Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-  73 475 267  77. Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"  Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-  74 677 072  78. Société Industrielle Olécole Sfaxienne "SIOS ZITEX"  Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-  79. Société La Glace  71. Tue du Tourcoing 1000 Tunis  71 3475 267  79. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux Avenue Silmane El Manar III- Tunis  80. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux Avenue Silmane El Manar III- Tunis  79. Société Panobois  80. Société Panobois  80. Société Panobois  80. Société Panobois  80. Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »  Avenue Habib Tharmeur -8 000 NABEUL-  72 285 443  Avenue des Martyrs -3000 SFAX-  74 298 838  80. Société Régionale immobilière & Touristique de Sfax Rue Habib Mazzoun, Imm. El Manar, Entrée D.  22 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"		73 246 355
77. Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"  Route de Gabès, Km 3,5, BP 362-3018 SFAX.  74. 677 072  78. Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"  Route de Gabès, Km 2-3003 SFAX.  74. 240 337  79. Société La Glace  7, rue du Tourcoing 1000 Tunis  71. 347 585  80. Société Matria de Développement de l'Elevage "SMADEA"  80. Société Mationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis  78. 638 499  81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis  78. 638 499  82. Société Pationale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"  83. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"  84. Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »  85. Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »  86. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax Rue Habib Maazoun, Imm. El Manar, Entrée D, Zeas 483  86. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"  Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse  73. 348 250  87. Société Touristique El Mouradi -STM - Kantaoui 4011 Hammam Sousse  73. 423 483  88. Société Touristique El Mouradi -STM - Kantaoui 4018 Hammam Sousse  73. 246 355  88. Société Touristique El Mouradi -STM - Kantaoui 4019 Hammam Sousse  73. 246 355  89. Société Touristique Bol Cap Bon "STCB"  Hotel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL - 72 285 346  99. Société Touristique Bol Cap Bon "STCB"  Hotel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL - 71 798 211  Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053  71 1962 777  91. GAT Vie  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS - 71 755 543  94. Société Tunisienne d'Habillement Populaire  8. rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS - 71 755 543  94. Société Tunisienne de Sats Graphiques "STAG"  19. rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA - 71 940 191  96. Société Tunisienne de Sats Graphiques "STAG"  19. rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA - 71 940 191  97. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »  87. Société Tunisienn	75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
78. Société La Glace 7, rue du Tourcoing 1000 Tunis 71 347 585 80. Société La Glace 7, rue du Tourcoing 1000 Tunis 71 347 585 80. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA" 81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux Venue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 71 887 000 82. Société Panobois 8. Société Papinale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN" 83. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN" 84. Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX » Avenue des Martyrs -3000 SFAX. 74. 298 838 85. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax 26me entresoi -3000 SFAX. 74. 223 483 86. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria" Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse 73. 348 250 87. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria" Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse 73. 348 250 87. Société Touristique du Cap Bon "STCB" Hôtel Houria" Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse 73. 348 350 88. Société Touristique du Cap Bon "STCB" Hôtel Rouradi, Bp 71/48, Zone Touristique El Mouradi -STM - Kantaoui 4089 Hammam Sousse 73. 348 250 89. Société Touristique du Cap Bon "STCB" Hôtel Rouradi -STM - Kantaoui 4089 Hammam Sousse 73. 346 355 89. Société Touristique SANGHO Zarzis 11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère 71 798 211 Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 71 962 777 71 91. GAT Vie 92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- 71 800 482 85. Société Tunisienne d'Habillement Populaire 8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS- 71 755 543 94. Société Tunisienne de Arts Graphiques "STIA" Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse- 95. Société Tunisienne de Satrs Graphiques "STAG" 19, rue de l'Usine Z.I. Aéroport -2080 ARIANA- 71 940 191 96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba 77. Sevenue Tahar Haddad -9018 BEJA- 78 454 768	76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
79. Société La Glace 7, rue du Tourcoing 1000 Tunis 71 347 585 80. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA" 81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International » 82. Société Panobois 83. Société Panobois 83. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTON" 84. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTON" 85. Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX » 85. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax Zeme et resol 3000 SFAX- 86. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria" 87. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria" 88. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria" 89. Société Touristique Et Mouradi -STM - Kantaoui 4011 Hammam Sousse 70. Set Santaoui 4011 Hammam Sousse 71. Saciété Touristique du Cap Bon "STCB" 73. Société Touristique Grand G'Assurances "LLOYD Tunisien" 74. Société Touristique SANGHO Zarzis 75. Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien" 76. Société Tunisienne de l'Industrie Lailtière "STIL"- En Liquidation - Secalie A Bureau n'215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA- 71. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » 75. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » 76. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » 76. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » 77. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » 77. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » 77. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » 77. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » 77. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » 77. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » 77. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » 77. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » 77. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » 77. Société Tunisienne du Sucre "STS"	77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
80. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA" 81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International » 82. Société Panobois Route de Tunis 4011 Hammam Sousse 73 308 777 83. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN" 84. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN" 84. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN" 85. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax Regionale Immobilière & Touristique Sfax Regionale Immobilière Regionale Immobilière Regionale Immobilière Regionale Immobilière Regionale Immobilière Regionale Regionale Immobilière Regional	78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
81. Société Nationale d'Expoloitation et de Distribution des Eaux 2092- 71 887 000  82. Société Parlonobois 70 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80	79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux 2092- 71 887 000  82. Société Panobois 71 887 000  82. Société Paponobois 73 308 777  83. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN" Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL- 72 285 443  84. Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX » Avenue des Martyrs -3000 SFAX- 74 298 838  85. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax 2ème entresol -3000 SFAX- 74 223 483  86. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria" Port El Mouradi -901	80 Société Maria de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Maria I BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
83. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL- 72 285 443  84. Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX » Avenue des Martyrs -3000 SFAX- 74 298 838  85. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax 2 Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2 America entresol -3000 SFAX- 74 223 483  86. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria" Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse 73 348 250  87. Société Touristique El Mouradi -STM - 88. Société Touristique du Cap Bon "STCB" Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL- 72 285 346  89. Société Touristique SANGHO Zarzis 11, rue Ibn Rachig -1002 Tunis Bélvédère- Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 71 1962 777  91. GAT Vie 92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- 71 800 482  Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA- 71 231 172  93. Société Tunisienne d'Habillement Populaire 8, rue El Moez El Mezam Est -4000 Sousse- 95. Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG" 19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA- 71 940 191  96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba  97. Société Tunisienne du Sucre "STS" Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA- 78 454 768	81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis	
Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL- 72 285 443 84. Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX » Avenue des Martyrs -3000 SFAX- 74 298 838 85 Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax Rue Habib Mazzoun, Imm. El Manar, Entrée D., 2ème entresol -3000 SFAX- 74 223 483 86 Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria" Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse 73 348 250 Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse- 73 246 355 88 Société Touristique du Cap Bon "STCB" Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL- 72 285 346 89 Société Touristique SANGHO Zarzis 11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- 40 Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS- 91 GAT Vie 92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- 93 Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL" - En Liquidation - 93 Société Tunisienne d'Habillement Populaire 8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS- 71 755 543 94 Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG" 19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA- 71 940 191 96 Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba 97 Société Tunisienne du Sucre "STS" Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA- 78 454 768	82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
85. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D., 2eme entresol -3000 SFAX- 74 223 483 86. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria" Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse 73 348 250 87. Société Touristique El Mouradi -STM - Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse- 73 246 355 88. Société Touristique du Cap Bon "STCB" Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL- 72 285 346 89. Société Touristique SANGHO Zarzis 11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- 71 798 211 90. Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien" 12. Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL" - En Liquidation - 29. Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL" - En Liquidation - 29. Société Tunisienne d'Habillement Populaire 8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS- 71 755 543 94. Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG" 19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA- 71 940 191 96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba 78 454 768		Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
SORITS " 2ème entresol -3000 SFAX- 74 223 483  36.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria" Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse 73 348 250  Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse- 73 246 355  88.Société Touristique du Cap Bon "STCB" Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL- 72 285 346  89.Société Touristique SANGHO Zarzis 11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- 71 798 211  Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS- 71 902 777  91.GAT Vie 92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- 71 800 482  Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA- 71 231 172  93.Société Tunisienne d'Industrie Laitière "STIL" - En Liquidation - 8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS- 71 755 543  94.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG" 19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA- 71 940 191  96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba 78 454 768	84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-  88.Société Touristique du Cap Bon "STCB" Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL- 72 285 346  89.Société Touristique SANGHO Zarzis 11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- 71 798 211 Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS- 71 962 777  91.GAT Vie 92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- 71 800 482  Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA- 71 231 172  93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire 8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS- 71 755 543  94.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG" 97.Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba  Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA- 78 454 768	85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"		74 223 483
87. Société Touristique El Mouradi -STM - Kantaoui -4089 Hammam Sousse- 73 246 355  88. Société Touristique du Cap Bon "STCB" Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL- 72 285 346  89. Société Touristique SANGHO Zarzis 11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- 71 798 211  Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS- 71 962 777  91. GAT Vie 92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- 71 800 482  Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA- 71 231 172  93. Société Tunisienne d'Habillement Populaire 8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS- 71 755 543  94. Société Tunisienne d'Bridustrie Automobile "STIA" Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse- 95. Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG" 19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA- 71 940 191  96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH » Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba 78 454 768	86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique SANGHO Zarzis  11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-  91.GAT Vie  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-  1231 172  92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -  92.Société Tunisienne d'Habillement Populaire  8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-  94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"  95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"  96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »  97.Société Tunisienne du Sucre "STS"  19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-  71 940 191  72 454 768	87.Société Touristique El Mouradi -STM -		73 246 355
Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS- 91.GAT Vie 92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- 71 800 482  Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA- 71 231 172  93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire 94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"  94.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"  95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"  96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »  97.Société Tunisienne du Sucre "STS"  Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS- 71 962 777  71 800 482  Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA- 71 231 172  71 755 543  71 940 191  Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse- 95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"  19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA- 71 940 191  96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »  P7.Société Tunisienne du Sucre "STS"  Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA- 78 454 768	88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90. Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"  TUNIS-  71 962 777  91. GAT Vie  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-  Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-  71 231 172  93. Société Tunisienne d'Habillement Populaire  8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-  71 755 543  94. Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"  Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-  95. Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"  19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-  71 940 191  96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »  Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba  97. Société Tunisienne du Sucre "STS"  Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-  78 454 768	89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
P2.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -  Société Tunisienne d'Habillement Populaire  8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-  71 755 543  94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"  Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-  95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"  19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-  71 940 191  96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »  Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba  97.Société Tunisienne du Sucre "STS"  Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-  78 454 768	90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"		71 962 777
92. Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -  93. Société Tunisienne d'Habillement Populaire  8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-  94. Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"  Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-  95. Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"  19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-  71 940 191  96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »  Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba  97. Société Tunisienne du Sucre "STS"  Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-  78 454 768	91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"  Pue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-  95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"  19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-  71 940 191  96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »  Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba  97.Société Tunisienne du Sucre "STS"  Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-  78 454 768	92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -		71 231 172
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"  19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-  71 940 191  96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »  Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba  97.Société Tunisienne du Sucre "STS"  Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-  78 454 768	93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »  Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba  97. Société Tunisienne du Sucre "STS"  Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-  78 454 768	94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"  Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA- 78 454 768	95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
	96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
98.STUSID BANK 32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS - 71 718 233	97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
	98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233

99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK -TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

# III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

# LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
21	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis

22	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
23	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
24	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT- EQUILIBRE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY*	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
83	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
88	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
92	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
98	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
104	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

105	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
106	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

- (1) Initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP
- (2) Initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP
- (3) Initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

# LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

	LISTE DES FONDS D'AMORCAGE					
		Gestionnaire	Adresse			
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T			
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis			
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T			
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis			

# LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

<sup>\*</sup> En liquidation pour expiration de la durée de vie

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7			Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis  Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis  Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er
17	FCPR-CB	SAGES SA	étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis  Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -
	FCPR VALEURS DEVELOPMENT FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	TUNISIE VALEURS  UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	1082 Tunis Mahrajène  Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	3éme étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis 3éme étage, Immeuble les brises du Lac, rue
22	FCPR AMENCAPITAL 2  FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	AMEN CAPITAL  UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis  Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac 10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville,
	FCPR SWING FCPR Tunisian Development Fund II	CAPSA Capital Partners  UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3éme étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

<sup>\*</sup> Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.